

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le sept décembre deux mil vingt-trois, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents : M. Thierry BONTE, Maire – M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire. Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers Municipaux Délégués. M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – Mr Grégoire HAMY – Mme Annick GOUSSEN – Mme Christiane MEURILLON – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Mme Capucine MAYEUR.

N° 2023-50 - Objet : Création de 5 postes d'agents recenseurs.

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Madame GOFFAUX rappelle à l'assemblée que la commune réalisera les opérations de recensement de la population du 18 janvier 2024 au 17 février 2024 et qu'il est nécessaire de créer 5 emplois d'agents recenseurs et de définir les conditions de rémunération.

Il est proposé à l'Assemblée :

- D'une part, de créer 5 emplois en application de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins temporaires d'accroissement d'activités comme suit :

Période	Nombre d'emploi	Statut	Nature des fonctions
Du 2 janvier 2024 au 17 février 2024 (jours de formation obligatoires inclus)	5	Non titulaire	Agents recenseurs

Les agents seront rémunérés à raison de :

- 2,00 € brut par feuille de logement remplie,
- 1,50 € brut par bulletin individuel rempli,
- 40,00 € brut par ½ journée de formation (2 et 9 janvier 2024),
- Prime forfaitaire de 100,00 € brut pour les frais de transport,
- Prime forfaitaire de 150,00 € brut de prime de résultat pour chaque agent ayant recensé au moins 90 % des logements de son secteur de recensement.

Sur proposition de la Commission de Finances,

Oui l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **Décide la création à compter du 2 janvier 2024 de cinq emplois d'agents recenseurs non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;**
- **Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée du 2 janvier 2024 au 17 février 2024 ;**

- **La rémunération des agents est fixée dans les conditions suivantes :**
 - 2,00 € brut par feuille de logement remplie,
 - 1,50 € brut par bulletin individuel rempli,
 - 40,00 € brut par ½ journée de formation suivie (2 et 9 janvier 2024),
 - Prime forfaitaire de 100,00 € brut pour les frais de transport,
 - Prime forfaitaire de 150,00 € brut de prime de résultat pour chaque agent ayant recensé au moins 90 % des logements de son secteur de recensement.
- **Autorise Monsieur le Maire à procéder aux recrutements.**
- **Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.**

La secrétaire de séance,
Capucine MAYEUR.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19/12/2023
et de la publication le 20/12/2023. Thierry BONTE, Maire.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_50
Objet :	Création de 5 postes d'agents recenseurs.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2 - Personnel contractuel
Identifiant unique :	059-215906116-20231214-2023_50-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215906116-20231214-2023_50-DE-1-1_0.xml	text/xml	857 o
Document principal (Délibération) Nom original : del_2023_50.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20231214-2023_50-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	129.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2023 à 07h55min56s	Reçu par le MI le 2023-12-19